



Municipalité St-André-de-Restigouche

Avis public

Est, par les présentes, données par la soussignée, greffière-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche

Qu'à la séance ordinaire du conseil municipal du 6 novembre 2023, les membres du conseil ont adopté le règlement 004-2023 concernant la régie interne du conseil municipal de la municipalité de St-André-de-Restigouche et au maintien de l'ordre durant les séances.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal aux heures d'ouverture.

Donné à Saint-André-de-Restigouche, ce 7^e jour de novembre deux-mille-vingt-trois.

Véronique Pelletier, dir. gén. greff.-très.par intérim

XX

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Véronique Pelletier, greffière-trésorière et directrice générale par intérim de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie endroits désignés par le conseil, le 7^e jour de novembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7^e jour de novembre 2023

Véronique Pelletier

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

